



FLASH INFO - 2018 - 02

FLASH INFO SCPN du 16 mai 2018 Droit de réponse au journal LE PARISIEN au sujet des primes des commissaires

Cher(e)s collègues,

Dans l'édition du 15 mai 2018 du Parisien figurait un « dossier » réalisé par les journalistes Jean-Michel DECUGIS et Éric PELLETIER, relatif à la nouvelle campagne de recrutement de la police nationale. On pouvait y lire des propos caricaturaux sur le corps de conception et de direction, et en particulier concernant les **primes des commissaires** pouvant aller jusqu'à 40 000 euros pour certains directeurs.

L'un des auteurs du dossier avait contacté le SCPN pour obtenir des informations sur les « primes de résultats des commissaires ». Des éléments précis et objectifs, ainsi que des informations relatives au régime indemnitaire des commissaires lui avaient été donnés.

Nos propos n'ayant pas été repris dans le dossier des journalistes précités, nous avons donc contacté le rédacteur en chef du Parisien afin de bénéficier d'un **droit de réponse**, que nous vous proposons de lire ci-dessous.

Nous restons déterminés à user de tous les moyens légaux et communicationnels possibles pour contrer les tentatives répétées, caricaturales et mensongères visant à discréditer le corps de conception et de direction de la police nationale.

Soyez assurés de notre détermination.

Bien sincèrement.

Le secrétariat général du SCPN

Secrétaire général
David LE BARS
01 49 67 02 40
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Jérémy DUMONT
01 49 67 02 42
06 08 95 77 84
jeremie.dumont@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr

Les mises en garde d'un ancien de la maison

Enzo, 40 ans, a démissionné
après vingt ans de service.
Il nous explique pourquoi.

ENZO* EST UN DÉÇU DE LA POLICE. Son manifeste fait écho à la centaine de démissions constatées par an ajoutée aux « mises en disponibilité ».

« Attention, la police, ce n'est pas ce que vous croyez. C'est une machine à broyer les hommes. J'y suis entré à 19 ans, c'était une vocation, je ne me voyais pas faire autre chose. A l'époque, la police essayait de recruter des profils un peu différents, issus des quartiers sensibles. Ce n'est plus le cas. Le ministère de l'Intérieur veut désormais de bons petits soldats, le petit doigt sur la couture. Le problème, c'est qu'on ne fait pas de la police avec des pions et des théories. Il faut se salir les mains. Or la police est devenue aseptisée. Elle n'a plus d'ADN, plus d'identité. Le corps de conception et de direction, en clair les commissaires, l'ont dénaturée. On doit se plier à leur diktat. Ces gens-là n'entrent pas dans l'institution pour faire de la police mais pour accomplir une carrière. Nous travaillons pour remplir leurs CV, pérenniser leur carrière et faire en sorte qu'ils touchent leurs primes qui peuvent monter jusqu'à 40 000 € pour certains directeurs. Un gardien touche environ 23 000 € par an. Il y a un fossé qui s'est creusé entre les policiers de base sur le terrain et la hiérarchie.

EN BREF

PRÉCISION

A la suite de la parution dans notre édition d'hier du témoignage d'un policier démissionnaire qui mettait en cause le montant des primes accordées aux directeurs et aux commissaires, le Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) tient à faire savoir que « les primes des commissaires de police inhérentes au corps de conception et de direction (indemnité de responsabilité et de

performance) sont prévues par l'article 5 du décret du 21 septembre 2010. Cette base réglementaire est transparente, publiée et accessible à tous. Un tiers du corps, composé d'environ de 1 700 commissaires de police, est éligible à cette prime intitulée *part performance*. A titre d'exemple : un commissaire divisionnaire qui se verrait attribuer cette prime, à son pourcentage le plus élevé, percevrait la somme de 12 000 € pour l'année d'exercice. »